

## Intéressement : Moins de 2 400 € pour beaucoup de salariés Le million pour Carlos Tavares

### Pourquoi la promesse des 2 400 € n'est pas tenue ?

Tout simplement parce que la direction a réussi à faire accepter aux syndicats (sauf la CGT) de mettre en place un critère de présentisme :

Si vous avez été malade ou si vous avez dû poser des congés sans solde, vous êtes pénalisés en subissant une décote. Voilà l'arnaque ! Et pour les intérimaires, c'est encore plus scandaleux : ils fabriquent les voitures, mais ne touchent pas un centime de cette prime !

Même si le montant de la prime n'a rien à voir avec les milliards de bénéficiaires, la direction ne peut pas s'empêcher de gratter quelques dizaines ou quelques centaines d'euros d'économies sur notre dos.

Selon cet accord de dupe que la CGT n'a pas signé, seuls les arrêts liés aux accidents du travail ou à la maladie professionnelle sont neutralisés.

À tous ceux qui se posent des questions et qui pensent qu'ils ont été injustement pénalisés, demandez conseil à un délégué CGT.

La CGT l'a toujours affirmé : rien ne vaut une augmentation de salaire !  
400 € par mois pour tous et pas un salaire en dessous de 1 800 € !

### Une prime à la casse... de l'emploi : 1 million € pour Carlos Tavares ! Et un salaire de 18 350 € chaque jour !

Carlos Tavares s'est vu octroyer cette prime en récompense de son futur plan de milliers de suppressions d'emplois qu'il compte mettre en œuvre à Opel/Vauxhall.

En 2017, sa rémunération a bondi de 4,7 millions à 6,7 millions € : une augmentation de 42%, quand les ouvriers du groupe avaient eu 0,8% !

*Il nous disent depuis des années qu'il n'y a pas d'argent pour nos salaires ? Mais pour celui de Carlos Tavares, si !*

Depuis 2014 et son arrivée à la tête du groupe, son salaire a plus que doublé.

→ de 8 850 € chaque jour, il est passé à 18 350 € chaque jour (soit plus de 550 000 € chaque mois) : ça c'est de l'évolution professionnelle !

Plus il supprime d'emplois, plus il bloque nos salaires, plus il aggrave nos conditions de travail, et plus il gagne d'argent : voilà comment le remercie la famille Peugeot, qui va toucher de son côté plus de 60 millions € de dividendes.

L'argent coule à flot à PSA, mais pas pour les salariés... C'est révoltant !

Ils se gavent de pognon !



## 19 avril 2018 : les Métallos seront dans la rue !

Après la journée d'actions du 22 mars, qui a vu à travers tout le pays des dizaines de milliers de travailleurs, chômeurs, retraités et étudiants manifester, pour lutter contre les orientations politiques prises par le Président de la République et relayées par sa majorité parlementaire, la CGT appelle à faire du 19 avril prochain une journée de grève et manifestations !

### Développer la convergence des luttes !

Cette destruction du socle social français est l'œuvre des gouvernements successifs, avec en guide suprême Emmanuel Macron. Pour sa part, le patronat même s'il se fait discret, est aux manettes. D'un côté, il tient le stylo pour écrire les lois réformant le Code du travail et de l'autre, il s'acharne à casser le socle social construit tout au long du 20<sup>e</sup> siècle.

Concernant la métallurgie, l'UIMM a entrepris il y a 18 mois de remettre à plat tout le droit social de la branche. Pour lui, les conventions collectives actuelles sont obsolètes, les accords nationaux comme celui régissant les classifications sont archaïques et ne correspondent plus aux réalités du monde du travail.

Dès le début de cette négociation, la FTM-CGT n'a eu de cesse de porter à la connaissance des Métallos les enjeux et les positions respectives des différents protagonistes, tout comme elle a été porteuse de propositions cohérentes répondant aux évolutions actuelles, sur chacun des sujets. La FTM-CGT a également construit le rapport de forces nécessaire en organisant 5 temps forts d'actions tout au long des premiers mois de cette négociation.

Celle-ci est loin d'être finie et se poursuivra durant l'année 2018. Il n'y a pas de temps à perdre pour empêcher ces reculs historiques que tente d'imposer l'UIMM. Au contraire, il faut, au nom de l'intérêt des travailleurs, exiger des droits nouveaux passant par une Convention Collective Nationale de haut niveau.

Dans la région, l'UIMM propose des « miettes » en matière de salaire lors des négociations salariales. Alors qu'ils confirment tous une reprise de l'économie au vert, pour les salariés dans les entreprises, c'est le gel des salaires, la casse de l'emploi et la dégradation des conditions de travail.

### Le tous ensemble ! c'est maintenant..

Dans ce contexte d'attaques tout azimut, on mesure bien l'impérieuse nécessité que chaque profession déploie pour défendre ses droits et pour, dans la dynamique, en obtenir de nouveaux. De ce fait, la lutte décidée par les Cheminots pour défendre le Service Public, leur travail et leur statut et notre lutte dans la Métallurgie pour défendre notre Convention Collective avancent dans le même sens.

Ces luttes se renforcent l'une l'autre ; cependant, les Métallos comme les Cheminots ne doivent rien lâcher sur leurs particularités revendicatives.

***La meilleure des solidarités et la construction de ce Tous Ensemble, c'est lutter en partant des revendications décidées avec les salariés au plus près des réalités vécues sur le terrain.***

Il en est de même pour les fonctionnaires (enseignants, infirmiers et médecins ou encore gardiens de prison...) et les retraités.

**Donc le 19 avril : OUI** la FTM-CGT appelle les Métallos à intervenir, à cesser le travail dans leurs entreprises, pour leurs revendications (salaires, emploi, conditions de travail) et à participer aux manifestations qui seront organisées en y portant leurs spécificités et en particulier la défense de nos conventions collectives.

### BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite : Prendre contact  Me syndiquer

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. Entreprise .....

Email .....

**A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à :**  
**Animation Régionale Métallurgie-CGT – 8 rue du Colonel REMY 14000 CAEN**





# Classifications A vous de juger !

## A vous de juger !

La négociation sur les classifications a été suspendue et le projet d'accord mis en réserve par l'UIMM (patronat de la branche métallurgie) avec l'aval des 4 organisations syndicales, CFDT ; CGC ; FO et CFTC. Il sera mis à signature en fin d'année, lorsque les négociations sur tous les sujets concernant les conventions collectives seront traités. Vous pourrez lire de-çi, de-là, que ces syndicats auraient réussi à préserver telle chose ou obtenu telle avancée.

Malheureusement, il n'en est rien et la réalité est bien plus âpre. Les grilles de classifications de la branche ont été massacrées au seul profit des entreprises. Les lendemains qui déchantent seront nombreux, si les salariés ne s'emparent pas rapidement du sujet. Notre société est basée sur un système éducatif axé sur la formation diplômante, permettant à des jeunes diplômés, de trouver un emploi. C'est grâce à cette reconnaissance que la branche sera attractive pour les jeunes générations, et non avec le projet rétrograde de l'UIMM.

Alors concrètement, que trouve-t-on dans ce projet d'accord (en attente de signature) et quelles sont les propositions de la FTM-CGT ?

## L'UIMM ne veut plus reconnaître les diplômes dans la nouvelle classification ; qu'en est-il ?

L'article 3.2 du projet dispose : « Les signataires rappellent que la détention d'un diplôme ne génère pas de droit à l'attribution du degré d'exigence correspondant lors de l'évaluation du critère connaissances ».

Mais également à l'article 4.4 : « Le niveau de connaissances, acquis par la formation initiale, par la formation continue ou par l'expérience, est à la base de toutes les compétences requises pour un emploi. Toutefois, la détention d'un niveau de diplôme ou de certification professionnelle ne crée pas de droit à un classement minimal ».

En clair, vous avez été formé tout au long de votre vie scolaire pour obtenir, au bout, un ou plusieurs diplômes. Très bien, la branche a besoin de gens formés comme vous. Mais pour l'UIMM, il n'est pas question de prendre en compte vos diplômes dans la classification qui vous sera attribuée. Vous serez classé et payé à la fonction tenue, c'est-à-dire en fonction du poste occupé. Poste qui pourra changer au bon vouloir de votre employeur en mieux mais aussi en moins bien, moins classé et donc moins rémunéré. C'est

donc la négation du diplôme.

## Que propose la CGT ?

Le projet de la CGT repose sur une classification à double entrée. Une sur la reconnaissance des savoirs et savoir-faire du salarié, donc de tout ce qu'il est capable de mettre en œuvre dans son travail, la seconde est le diplôme, un élément essentiel permettant au salarié d'avoir sa première classification lors de son entrée sur le marché du travail. Pour la CGT, la reconnaissance du ou des diplômes d'une personne est incontournable.